



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

Article 1 : Organisateur

L'INU Champollion agissant tant en son nom que pour le compte du Service Commun de la Documentation (ci-après dénommé SCD) organise un concours d'écriture de nouvelles limité dans le temps, gratuit, et ouvert uniquement aux étudiants inscrits à l'INU Champollion pour l'année universitaire 2022/2023 et aux membres du personnel de l'établissement à l'exception des membres du jury du concours.

L'organisation du concours est conduite sous la responsabilité de :

- Madame Florence LUNARDI en sa qualité de responsable du SCD ;
- Madame Claire TIREFORT, en sa qualité de responsable de la BU d'Albi ;
- Madame Camille BERTIN, en sa qualité de responsable de l'animation culturelle à la BU d'Albi ;
- Madame Mélanie Boyer, en sa qualité de volontaire en service civique à la BU d'Albi
- Madame Gaëlle JAN, en sa qualité de responsable de la BU de Rodez et responsable de l'animation culturelle au sein de la BU de Rodez.
- Monsieur Rémy GINESTET, en sa qualité de responsable de la BU Maison de Campus - Castres et responsable de l'animation culturelle au sein de la BU Maison de Campus - Castres.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours se déroulera du 06 février au 17 mars 2023.

Les écrits devront être envoyés au plus tard le vendredi 17 mars à 00h00 par mail à bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr. Il est demandé aux participants d'utiliser



l'adresse institutionnelle prenom.nom@etud.univ-jfc.fr ou prenom.nom@univ-jfc.fr. Et de préciser l'objet suivant « concours de nouvelles ».

Une copie du présent règlement signé et daté devra être jointe au mail.

Les participations sont individuelles.

Article 3 : Les nouvelles

Les nouvelles devront répondre au thème «Le corps, cet étranger», thème proposé dans le cadre d'un partenariat avec le département d'Arts, Lettres & Langues, et plus particulièrement avec le projet mené par les étudiants dans le cadre de l'UE "Vers les métiers des arts" encadrés par Mélanie Jorba et Sylvie Couralet, ainsi qu'Hélène Lapeyrère du centre d'Art Le Lait. Les nouvelles seront uniquement numériques et devront porter la nomination suivante : **NOM_prenom_titre.pdf**

Les nouvelles devront être originales et non éditées. Elles seront écrites en français en **police Arial taille 12, interligne 1,5**. Elles devront également être paginées. Le texte ne devra pas dépasser les **2 000 mots**.

La participation est limitée à une nouvelle par participant.

Par souci d'équité, les nouvelles qui seront soumises aux membres du jury pour lecture auront été préalablement anonymisées.

Article 4 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre originale proposée. Si un participant effectue un plagiat, il encourra toutes les conséquences qui découlent de ce manquement à la loi. L'INU Champollion décline toute responsabilité à cet égard.

Tout plagiat, même partiel, invalide la participation. Du seul fait de sa participation, l'auteur garantit l'INU Champollion contre tout recours éventuel de tiers portant sur l'originalité ou la paternité de l'œuvre.

L'INU Champollion n'a pas vocation à devenir propriétaire des droits sur l'œuvre. En participant au concours, chaque participant accepte que son œuvre puisse être diffusée librement par l'INU Champollion sur son site intranet ainsi que sur le site des bibliothèques universitaires, à titre non exclusif et non commercial, sous réserve que l'INU Champollion mentionne le nom de l'auteur de l'œuvre et l'année du concours, pendant toute la durée



de la diffusion suivant celle-ci. Une lecture publique des nouvelles aura lieu à l'issue du concours.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un jury composé de 6 membres du personnel et étudiants de l'INU Champollion établira une sélection parmi les nouvelles envoyées et anonymisées.

Les résultats seront disponibles au plus tard le vendredi 07 avril sur le site des bibliothèques de Champollion et sur les réseaux sociaux des bibliothèques.

Parmi les nouvelles reçues, certaines seront sélectionnées et se verront attribuer l'un des prix suivants à la libre appréciation du jury: **prix sélection étudiant, prix sélection personnel, prix du jury.**

Les prix étudiant et personnel seront attribués si au moins trois nouvelles par catégorie sont reçues.

Le prix du jury est indépendant des prix personnel et étudiant et peuvent donc de fait être cumulés.

La remise des prix sera organisée le jeudi 06 avril à 18h, lors d'une table ronde – rencontre littéraire avec un auteur, organisée par les étudiants du projet VMA (informations à venir).

Article 6 : Prix des gagnants

Des prix seront remis aux participants ayant écrit les meilleures nouvelles de leur catégorie, et qui auront été sélectionnées par le jury.

Lors de la remise des prix, des goodies du SCD seront également remis à l'ensemble des participants.

Article 7 : Annulations et modifications

L'INU Champollion se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent par voie d'affichage sur le site des bibliothèques de Champollion et sur les réseaux sociaux des bibliothèques, et ce, sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation, un mail d'information sera adressé aux participants sur l'adresse mail institutionnelle communiquée à l'occasion de l'envoi de l'œuvre.

L'INU Champollion se réserve le droit de retirer les œuvres qui ne respectent pas les conditions du présent règlement ou dont le contenu est jugé irrecevable si celles-ci



s'avéraient présenter un caractère obscène, violent, raciste, porter atteinte à la dignité des personnes, faire l'apologie des crimes contre l'humanité, ou plus généralement contraires à la loi. Seront recevables uniquement les nouvelles qui répondent au genre de la fiction et irrecevables tous autres genres utilisés (essai, pamphlet, plaidoyer prosélyte..).

L'INU se réserve également le droit de stopper le concours dès lors que la jauge de 25 nouvelles sera atteinte afin de maintenir le bon déroulé du concours de nouvelles et son organisation.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation totale du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation immédiate de sa participation.

Article 9 : Informatique et Libertés

L'ensemble des informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours, telles que l'adresse e-mail, les nom et prénom et le numéro de la carte d'étudiant, sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016.

Les données à caractère personnel relatives aux participants au concours, demandées sur le présent règlement, sont nécessaires à la prise en compte de la participation au concours, conformément aux modalités du présent règlement.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée par mail au responsable du concours à l'adresse suivante :

Service Commun de Documentation – INU Champollion

Concours de nouvelles

bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr



Article 10 : Litiges

En cas de différend né de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, une solution amiable sera recherchée entre l'INU Champollion et le participant. À défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera compétent pour traiter les litiges.

NOM, Prénom :

Pour les étudiants, n° de la carte étudiant :

Fait à le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :